

SECTEUR 1. PARK MORVAN



Une entrée individuelle sur l'axe Park Stang Bihan dessert les nouvelles constructions. Dans le cadre de cet aménagement, un cheminement piéton est conçu pour relier le centre-bourg et les opérations de logements développées au sud.

L'insertion paysagère des constructions est prise en compte lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme pour tenir compte de la position d'entrée de ville de l'opération et du contexte architectural et paysager remarquable du centre-bourg. Les constructions présentent une architecture à deux pans et un enduit de ton clair ou des matériaux naturels afin de s'intégrer harmonieusement.

Un recul minimum de 5 mètres par rapport à la voie et la départementale est exigé.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

<b>Superficie :</b>	0,19 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	16 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	3		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	0		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Individuel		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		